

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Publié le 9 juillet 2024

DEPARTEMENT : DEPARTEMENT DU TARN (1)
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 22810001200258

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL DU TARN

M. 57

Compte administratif
Voté par nature

BUDGET : SATESE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	31

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	33
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	34
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	38
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	39
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	40
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	42
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	43

Accusé de réception en préfecture	44
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF	
Date de télétransmission : 03/07/2024	45
Date de réception préfecture : 03/07/2024	46

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	44
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	48
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	50
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	51
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	54
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	55
B13 - Opérations liées aux cessions	56
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	57
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	58
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	60

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations participatives, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Affaires, les dotations participatives
Date de réception préfecture : 03/07/2024

- (1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

C1

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	503 746,81	523 256,05	41 950,79	A1 61 460,03
Investissement	42 501,95	35 320,34	(2) 41 950,78	A2 34 769,17
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	461 244,86	487 935,71	(3) 0,01	A3 26 690,86

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 61 460,03	III + IV 0,00	B1 -61 460,03
Investissement	I 61 460,03	III 0,00	B2 -61 460,03
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

**RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
(6)**

TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	-26 690,86
Fonctionnement	A3 + B3	26 690,86

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	Assesré de département en préfecture 081-228100012-20240628-B_22_CA_01-BF Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	1 C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 61 460,03
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	61 460,03
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	Assesé de comptes en préfecture 081-228100012-20240628-B_22_CA_01-BF Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	1 C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

- (1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	461 244,86	G	487 935,71
	Section d'investissement	B	42 501,95	H	35 320,34
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,01
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	41 950,78
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	503 746,81	= G + H + I + J	565 206,84
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	61 460,03	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	61 460,03	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	461 244,86	= G + I + K	487 935,72
	Section d'investissement	= B + D + F	103 961,98	= H + J + L	77 271,12
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	565 206,84	= G + H + I + J + K + L	565 206,84

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240623-B_22_CA_0711F Date de télétransmission : 03/07/2024
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	4 440,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	38 061,95	17 005,95
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		42 501,95	17 005,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		42 501,95	17 005,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	18 314,39
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		0,00	18 314,39

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	42 501,95	II + IV	35 320,34
--------------	---------	------------------	---------	------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	41 950,78
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	42 501,95	II + IV + VI + VII	77 271,12
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		34 769,17		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	Assesé de comptes en préfecture 081-228100012-20240628-B_22_CA_01BF Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	109 014,40	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	333 914,41	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	467 687,21
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	1,66	75 Autres produits de gestion courante (1)	18 668,30
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	1 580,20
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	442 930,47	Total recettes de gestion des services	487 935,71
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 442 930,47	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 487 935,71

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	18 314,39	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 18 314,39	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	461 244,86	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	487 935,71
---	---------	-------------------	---	---------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,01

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	461 244,86	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	487 935,72
---	-------------	-------------------	---	--------------	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	26 690,86				
--	------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	Assuré de dépenses en préfecture 081-228100012-20240628-B_22_CA_01BF Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	4 440,00	0,00	4 440,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	38 061,95	0,00	38 061,95
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		42 501,95	0,00	42 501,95

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	109 014,40		109 014,40
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	333 914,41		333 914,41
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1,66	0,00	1,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	18 314,39	18 314,39
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		442 930,47	18 314,39	461 244,86

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	Assesé de comptes en préfecture 081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF Date de télétransmission : 03/07/2024
BALANCE GENERALE – RECETTES	Date de réception préfecture : 03/07/2024

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	17 005,95	0,00	17 005,95
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		18 314,39	18 314,39
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		17 005,95	18 314,39	35 320,34

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	41 950,78
--	------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	1 580,20		1 580,20
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	467 687,21		467 687,21
75	Autres produits de gestion courante(8)	18 668,30	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		487 935,71	0,00	487 935,71

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,01
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		104 365,82	42 501,95	61 460,03	403,84	0,00	42 501,95
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 500,00	4 440,00	0,00	60,00	0,00	4 440,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	99 865,82	38 061,95	61 460,03	343,84	0,00	38 061,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		104 365,82	42 501,95	61 460,03	403,84	0,00	42 501,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		104 365,82	42 501,95	61 460,03	403,84	0,00	42 501,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		104 365,82	42 501,95	61 460,03	403,84	0,00	42 501,95

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		62 415,04	35 320,34	0,00	27 094,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	17 005,95	0,00	-17 005,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	17 005,95	0,00	-17 005,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	17 005,95	0,00	-17 005,95
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	33 415,04	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	29 000,00	18 314,39	0,00	10 685,61
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		62 415,04	18 314,39	0,00	44 100,65
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		41 950,78	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		104 365,82	77 271,12	0,00	27 094,70

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		104 365,82	42 501,95	61 460,03	403,84	0,00	42 501,95
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 500,00	4 440,00	0,00	60,00	0,00	4 440,00
2051	Concessions, droits similaires	4 500,00	4 440,00	0,00	60,00	0,00	4 440,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	99 865,82	38 061,95	61 460,03	343,84	0,00	38 061,95
21828	Autres matériels de transport	81 865,82	20 405,79	61 460,03	0,00	0,00	20 405,79
21838	Autre matériel informatique	4 000,00	3 922,90	0,00	77,10	0,00	3 922,90
2188	Autres immobilisations corporelles	14 000,00	13 733,26	0,00	266,74	0,00	13 733,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		104 365,82	42 501,95	61 460,03	403,84	0,00	42 501,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		104 365,82	42 501,95	61 460,03	403,84	0,00	42 501,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Accusé de réception en préfecture
 081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
 Date de télétransmission : 03/07/2024
 Date de réception préfecture : 03/07/2024

III – ADOPTION DU CA	A2-1
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

III – ADOPTION DU CA	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	

A2-2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

III – ADOPTION DU CA	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	

A2-3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		62 415,04	35 320,34	0,00	27 094,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	17 005,95	0,00	-17 005,95
21828	Autres matériels de transport	0,00	17 005,95	0,00	-17 005,95
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	17 005,95	0,00	-17 005,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	17 005,95	0,00	-17 005,95
021	Virement de la section de fonctionnement	33 415,04	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	29 000,00	18 314,39		10 685,61
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 440,00	5 533,96		-1 093,96
281828	Autres matériels de transport	633,00	633,00		0,00
281838	Autre matériel informatique	256,00	255,05		0,95
28188	Autres immo. corporelles	23 671,00	11 892,38		11 778,62
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		62 415,04	18 314,39		44 100,65

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		545 962,01	461 244,86	0,00	0,00	84 717,15	0,00	461 244,86
011	Charges à caractère général (3)	116 534,97	109 014,40	0,00	0,00	7 520,57	0,00	109 014,40
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	361 000,00	333 914,41	0,00	0,00	27 085,59		333 914,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 012,00	1,66	0,00	0,00	2 010,34	0,00	1,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		479 546,97	442 930,47	0,00	0,00	36 616,50	0,00	442 930,47
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		0,00
Total des dépenses réelles		483 546,97	442 930,47	0,00	0,00	40 616,50	0,00	442 930,47
023	Virement à la section d'investissement	33 415,04	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	29 000,00	18 314,39			10 685,61		18 314,39
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		62 415,04	18 314,39			44 100,65		18 314,39
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		545 962,01	461 244,86	0,00	0,00	84 717,15	0,00	461 244,86

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		545 962,00	487 935,71	0,00	0,00	58 026,29
013	Atténuations de charges (3)	1 950,00	1 580,20	0,00	0,00	369,80
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	520 000,00	467 687,21	0,00	0,00	52 312,79
75	Autres produits de gestion courante (3)	24 012,00	18 668,30	0,00	0,00	5 343,70
Total des recettes de gestion des services		545 962,00	487 935,71	0,00	0,00	58 026,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		545 962,00	487 935,71	0,00	0,00	58 026,29
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,01				
---	-------------	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	545 962,01	487 935,72	0,00	0,00	58 026,29
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		545 962,01	461 244,86	0,00	0,00	84 717,15	0,00	461 244,86
011	Charges à caractère général (4)	116 534,97	109 014,40	0,00	0,00	7 520,57	0,00	109 014,40
60622	Carburants	7 140,00	6 749,23	0,00	0,00	390,77	0,00	6 749,23
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	3 026,74	0,00	0,00	473,26	0,00	3 026,74
6064	Fournitures administratives	523,00	522,92	0,00	0,00	0,08	0,00	522,92
611	Contrats de prestations de services	21 190,00	21 189,17	0,00	0,00	0,83	0,00	21 189,17
61558	Entretien autres biens mobiliers	277,00	234,00	0,00	0,00	43,00	0,00	234,00
6156	Maintenance	7 000,00	6 606,00	0,00	0,00	394,00	0,00	6 606,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	268,59	0,00	0,00	31,41	0,00	268,59
6184	Versements à des organismes de formation	310,00	125,52	0,00	0,00	184,48	0,00	125,52
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	67 994,97	63 356,28	0,00	0,00	4 638,69	0,00	63 356,28
6251	Voyages, déplacements et missions	7 200,00	6 935,95	0,00	0,00	264,05	0,00	6 935,95
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	361 000,00	333 914,41	0,00	0,00	27 085,59		333 914,41
6331	Versement mobilité	1 200,00	1 085,02	0,00	0,00	114,98		1 085,02
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	904,20	0,00	0,00	95,80		904,20
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	1 808,49	0,00	0,00	191,51		1 808,49
64111	Rémunération principale titulaires	160 800,00	147 366,10	0,00	0,00	13 433,90		147 366,10
64112	SFT, indemnité de résidence	4 500,00	4 351,52	0,00	0,00	148,48		4 351,52
64113	NBI	2 000,00	1 484,51	0,00	0,00	515,49		1 484,51
64118	Autres indemnités	44 500,00	43 790,57	0,00	0,00	709,43		43 790,57
64131	Rémunérations	36 000,00	31 366,55	0,00	0,00	4 633,45		31 366,55
64138	Primes et autres indemnités	6 200,00	6 184,90	0,00	0,00	15,10		6 184,90
6417	Rémunérations des apprentis	6 100,00	5 874,69	0,00	0,00	225,31		5 874,69
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 000,00	33 207,94	0,00	0,00	2 792,06		33 207,94
6453	Cotisations aux caisses de retraites	52 700,00	50 632,47	0,00	0,00	2 067,53		50 632,47
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 700,00	1 520,73	0,00	0,00	179,27		1 520,73
6478	Autres charges sociales diverses	5 600,00	3 688,00	0,00	0,00	1 912,00		3 688,00
6488	Autres	700,00	648,72	0,00	0,00	51,28		648,72
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 012,00	1,66	0,00	0,00	2 010,34	0,00	1,66

DEPARTEMENT DU TARN - SATESE - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations	
							réalisations gérées dans le cadre d'une AE	réalisations gérées hors AE
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	12,00	1,66	0,00	0,00	10,34	0,00	1,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		479 546,97	442 930,47	0,00	0,00	36 616,50	0,00	442 930,47
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		0,00
Total des dépenses réelles		483 546,97	442 930,47	0,00	0,00	40 616,50	0,00	442 930,47
023	Virement à la section d'investissement	33 415,04						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	29 000,00	18 314,39			10 685,61		18 314,39
6811	Dot. amort. immos incorporelles	29 000,00	18 314,39			10 685,61		18 314,39
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		62 415,04	18 314,39			44 100,65		18 314,39

Accusé de réception en préfecture
03/07/2024 12:02:02
N° de dossier : 03/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		545 962,00	487 935,71	0,00	0,00	58 026,29
013	Atténuations de charges (4)	1 950,00	1 580,20	0,00	0,00	369,80
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 950,00	1 580,20	0,00	0,00	369,80
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	520 000,00	467 687,21	0,00	0,00	52 312,79
7473	Participation départements	340 000,00	211 739,83	0,00	0,00	128 260,17
747888	Autres	180 000,00	255 947,38	0,00	0,00	-75 947,38
75	Autres produits de gestion courante (4)	24 012,00	18 668,30	0,00	0,00	5 343,70
75888	Autres	24 012,00	18 668,30	0,00	0,00	5 343,70
Total des recettes de gestion des services		545 962,00	487 935,71	0,00	0,00	58 026,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		545 962,00	487 935,71	0,00	0,00	58 026,29
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

DEPARTEMENT DU TARN - SATESE - CA - 2023

Accusé de réception en préfecture
061-223100012-20230023-B-22-CA-07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					0,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

IV

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
 081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
 Date de transmission : 03/07/2024
 Date de réception préfecture : 03/07/2024

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		27/01/2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études , de recherche, de développement et d'insertion non suivi de travaux	5	27/01/2023
L	Subv Matériels, études et outillages techniques, téléphonie, informatique	5	27/01/2023
L	Subv Travaux et installations	20	27/01/2023
L	Subv Constructions de Batiments	30	27/01/2023
L	Subv Projet d'infrastructure d'intérêt national	40	27/01/2023
L	Subv Aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes	5	27/01/2023
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, etc	2	27/01/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	5	27/01/2023
L	Plantations d'arbres et d'arbuste	20	27/01/2023
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	27/01/2023
L	Bâtiments publics	30	27/01/2023
L	Bâtiments privés	30	27/01/2023
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions de bâtiments publics	20	27/01/2023
L	Construction sur sol d'autrui	25	27/01/2023
L	Réseaux divers	20	27/01/2023
L	Matériel technique scolaire	5	27/01/2023
L	Matériel roulant (voirie)	8	27/01/2023
L	Autre matériel et outillage de voirie	5	27/01/2023
L	Autre matériel technique	5	27/01/2023
L	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	10	27/01/2023
L	Réseaux divers reçus au titre d'une mise à disposition	20	27/01/2023
L	Installations générales, agencements, aménagements divers	20	27/01/2023
L	Véhicules lourds	8	27/01/2023
L	Véhicules légers	6	27/01/2023
L	Matériel informatique scolaire	5	27/01/2023
L	Classes mobiles scolaires	1	27/01/2023
L	Autre matériel informatique	5	27/01/2023
L	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10	27/01/2023
L	Autres matériels de bureau et mobiliers	10	27/01/2023
L	Matériel de téléphonie	5	27/01/2023
L	Cheptel	10	27/01/2023

Accusé de réception en préfecture
 061-228100012-20240026-5-22-CA-07-DP
 Date de télétransmission : 03/07/2024
 Date de réception préfecture : 03/07/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Appareils de laboratoire, appareils médicaux et coffres	10	27/01/2023
L	Equipements de cuisines, électroménagers et équipements sportifs	5	27/01/2023
L	Autres immobilisations corporelles	1	27/01/2023

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de première classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	3,90	2,00	5,90
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,90	2,00	2,90
Technicien principal de deuxième classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de première classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ergothérapeute et technicien de laboratoire médical hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		7,00	0,00	7,00	5,90	2,00	7,90

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-13	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			42 501,95	2 127,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			42 501,95	2 127,00	
05/07/2023	DLM SOFT_ NEPTUNE-FORMULE OPEN NEPTUNE 30	AUT23_07_00005	4 440,00	1 094,00	2
06/09/2023	DEBITMETRES BULLE A BULLE	AUT23_07_00008	5 212,56	167,00	10
06/09/2023	EMBASES REFRIGEREES	AUT23_07_00009	3 153,60	101,00	10
03/10/2023	PRELEVEURS PORTABLES ISOTHERME	AUT23_07_00011	5 367,10	132,00	10
25/10/2023	FOURGON PEUGEOT EXPERT 2.0L BLUEHDI SATESE	AUT23_07_00014	20 405,79	633,00	6
08/11/2023	KOESIO- ECRANS DELL	AUT23_07_00013	3 922,90	0,00	1

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV

B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Accusé de réception en préfecture
 081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
 Date de transmission : 03/07/2024
 Date de réception préfecture : 03/07/2024

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

B13

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
--------------	---	------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	61 460,03	0,00	61 460,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		62 415,04	III 18 314,39
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		62 415,04	18 314,39
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	4 440,00	5 533,96
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	633,00	633,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	256,00	255,05
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	23 671,00	11 892,38
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	33 415,04	0,00

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	18 314,39	0,00	41 950,78	0,00	60 265,17

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 61 460,03
Ressources propres disponibles	IV 60 265,17
Solde	V = IV - II (5) -1 194,86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	<small>Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B_22_CA_07_BF Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024</small>
ARRETE ET SIGNATURES	V A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Jean-Luc	
AT Marie-Louise	
BALARDY Jean-Charles	
BELOU Florence	
BENOIT Michel	
BIBAL-DIOGO Sylvie	
BONNET Claudie	
BOUSQUET Arnaud	
BRETAGNE Evelyne	
BUGIS Eve	
CABANIS Christelle	
CANTALOUBE Jean-Luc	
CLAVERIE Elisabeth	
CORBIERE-FAUVEL Monique	
DONNEZ David	
ESPINOSA Isabelle	
ESTRABAUD Florence	
FABRE André	
FRANQUES Michel	
GELY Catherine	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Accusé de réception en préfecture **V**
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de transmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024 **A**

GERAUD Eva	
GLADE Alain	
HERIN Christophe	
HOULES Didier	
JOSEPH Nathalie	
JOULIE Emmanuel	
LAPEYRE Margot	
LHERM Maryline	
MALATERRE Guy	
MALROUX Marie-Claire	
MASSOUTIE-GIRARDET Régine	
MOULIN Etienne	
OULD-AMER Nadia	
PAILHE-FERNANDEZ Brigitte	
RABOU Catherine	
RAMOND Christophe	
REDO Aline	
ROUANET Géraldine	
RUFFEL Francis	
SALVADOR Paul	
SERIEYS Serge	
TESTAS Christophe	
TURLAN Gilles	
VANDENDRIESSCHE Laurent	
VIALELLE Daniel	
VIDAL Daniel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA-V-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

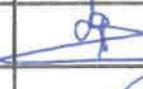
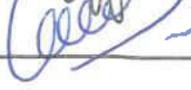
Nombre de membres en exercice : 46
 Nombre de membres présents : 42
 Nombre de suffrages exprimés : 45
 VOTES :
 Pour : 45
 Contre : 1
 Abstentions : 1



Date de convocation : 14 JUIN 2024

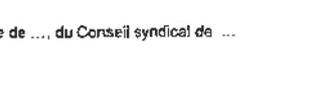
Présenté par (1), Le Président,
A. ALBI, le 28 juin 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A. ALBI, le 28 juin 2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Jean-Luc	
AT Marie-Louise	
BALARDY Jean-Charles	
BELOU Florence	
BENOIT Michel	
BIBAL-DIOGO Sylvie	
BONNET Claudie	
BOUSQUET Arnaud	
BRETAGNE Evelyne	
BUGIS Eve	
CABANIS Christelle	
CANTALOUBE Jean-Luc	
CLAVERIE Elisabeth	
CORBIERE-FAUVEL Monique	
DONNEZ David	
ESPINOSA Isabelle	
ESTRABAUD Florence	
FABRE André	
FRANQUES Michel	
GELY Catherine	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

GERAUD Eva	
GLADE Alain	
HERIN Christophe	
HOULES Didier	
JOSEPH Nathalie	
JOULIE Emmanuel	
LAPEYRE Margot	
LHERM Maryline	
MALATERRE Guy	
MALROUX Marie-Claire	
MASSOUTIE-GIRARDET Régine	
MOULIN Etienne	
OULD-AMER Nadia	
PAILHE-FERNANDEZ Brigitte	
RABOU Catherine	
RAMOND Christophe	
REDO Aline	
ROUANET Géraldine	
RUFFEL Francis	
SALVADOR Paul	
SERIEYS Serge	
TESTAS Christophe	
TURLAN Gilles	
VANDENDRIESSCHE Laurent	
VIAELLE Daniel	
VIDAL Daniel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 9 juillet 2024

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

3^{ème} RÉUNION de 2024 - Seance du 28 juin 2024 à 9h45

1/05 - COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION - ANNÉE 2023

Président : Mme Elisabeth CLAVERIE

Secrétaire : Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Monsieur Michel BENOIT

Présents : M. Jean-Luc ALIBERT, Mme Marie-Louise AT, Mme Florence BELOU, M. Michel BENOIT, Mme Sylvie BIBAL DIOGO, Mme Claudie BONNET, M. Arnaud BOUSQUET, Mme Evelyne BRETAGNE, Mme Eve BUGIS, Mme Christelle CABANIS, M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Elisabeth CLAVERIE, Mme Monique CORBIERE-FAUVEL, M. David DONNEZ, Mme Isabelle ESPINOSA, Mme Florence ESTRABAUD, M. André FABRE, M. Michel FRANQUES, Mme Catherine GELY, Mme Eva GERAUD, M. Alain GLADE, M. Christophe HERIN, M. Didier HOULES, Mme Nathalie JOSEPH, M. Emmanuel JOULIE, Mme Margot LAPEYRE, Mme Maryline LHERM, M. Guy MALATERRE, Mme Marie-Claire MALROUX, Mme Régine MASSOUTIE-GIRARDET, M. Etienne MOULIN, Mme Nadia OULD-AMER, Mme Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Mme Catherine RABOU, M. Christophe RAMOND, Mme Aline REDO, Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, M. Francis RUFFEL, M. Serge SERIEYS, M. Christophe TESTAS, M. Gilles TURLAN, M. Laurent VANDENDRIESSCHE, M. Daniel VIAELLE

Absents : M. Jean-Charles BALARDY (pouvoir à Mme Eva GERAUD), M. Paul SALVADOR
représentés : (pouvoir à Mme Maryline LHERM), M. Daniel VIDAL (pouvoir à Mme Brigitte PAILHE FERNANDEZ)

Absent : Aucun

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1612-12, L 3312-5 et D 5217-12,

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de mise en ligne : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024
1612-12, L3312-5 et D5217-12

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Départements,

Vu l'instruction M22 applicable pour le budget du foyer départemental de l'enfance et de la famille,

Vu l'instruction M4 applicable pour le budget annexe production d'énergie,

Vu le compte de gestion de M. le Payeur départemental,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Finances et Administration départementale,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de sa communication relative au compte administratif pour 2023,
- **PREND ACTE** des décisions de fongibilités telles que détaillées en annexe,
- **ARRETE** le compte de gestion 2023,
- **APPROUVE** le compte administratif du Département pour 2023,
- **DÉCIDE** de l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes telle que proposée dans le rapport ci-annexé,
- **DÉCIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement 2023 du Foyer Départemental de l'Enfance, soit 610 770,45 €, sur l'exercice 2025.

Résultats des votes :

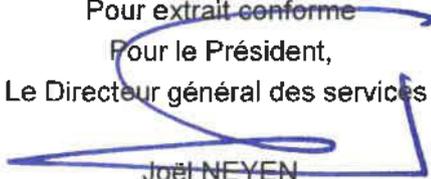
- n'a pas pris part au vote : 1 (M. RAMOND)
- ont voté pour : 45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération transmise en préfecture le :

Publiée le : 9 juillet 2024

N° AR :

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

En application des articles L 1612-12 et L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote du compte administratif qui doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le Payeur Départemental.

Par ailleurs, au regard des dispositions de l'article L 3312-6 du même code, des dispositions de l'inscription budgétaire et comptable M57 issues de l'article D5217-12, le résultat de l'exercice, qui constitue normalement une recette de fonctionnement, correspond :

- Au résultat de la section d'investissement (besoin d'autofinancement) de l'année en cours, corrigé du résultat de l'année antérieure et des restes à réaliser de l'année,
- Au résultat de la section de fonctionnement de l'année en cours, corrigé du résultat de l'année antérieure et du rattachement éventuel des charges et des produits de l'année en cours.

De plus pour le budget principal, avec un étalement sur 10 ans, et pour le budget annexe réseau haut-débit, pour cette année, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il y a lieu de solder le compte 1069 existant en M52. Les modalités en ont été fixées par délibération du 27 janvier 2023.

Je vous rappelle que l'Assemblée Départementale doit affecter le résultat de l'exercice clos sur l'exercice suivant.

3.1 – BUDGET PRINCIPAL :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	147 482 211,37 €
Dépenses.....	158 578 906,09 €
Reprise du résultat antérieur.....	- 26 480 139,11 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>- 37 576 833,83 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de - 37 576 833,83 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	522 025 073,49 €
Dépenses.....	497 806 559,03 €
Reprise du résultat antérieur.....	34 301 580,32 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>58 520 094,78 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture identique de 58 520 094,78 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 20 943 260,95 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à - 37 576 833,83 €. En application des dispositions de l'instruction M57, ce résultat est corrigé à hauteur de 181 798,70 € (dépense en plus) pour solder sur 10 ans le compte 1069. Le solde des restes à réaliser est de - 957 377,94 €. Il en ressort un besoin de financement de la section d'investissement de - 38 716 010,47 €.

Aussi, je vous propose, compte tenu du résultat de clôture de la section de fonctionnement de 58 520 094,78 €, d'affecter la somme de 38 716 010,47 € en section d'investissement et le solde 19 804 084,31 € en excédent de fonctionnement reporté.

3.2 – FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE :

A - Approbation des comptes de l'exercice :

Section d'investissement

En recettes.....	0 €
En dépenses.	0 €
Solde d'excédent d'investissement reporté.....	43 756 43 €
Soit un excédent de clôture de.....	43 756,43 €

Le compte de gestion établi par le payeur départemental fait apparaître un excédent identique de 43 756,43 €.

Section d'exploitation

En recettes.....	4 704 171,43 €
En dépenses.	4 212 245,13 €
Reprise du résultat antérieur (n-2).....	118 844,15 €
Soit un excédent de clôture de.....	610 770,45 €

Le compte de gestion établi par le payeur départemental fait apparaître un excédent identique de 610 770,45 €.

Le résultat global de clôture, tant au niveau du compte administratif que du compte de gestion, se traduit par un excédent de 654 526,88 €.

B - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

L'instruction comptable M22, applicable au Foyer Départemental de l'Enfance, prévoit que l'Assemblée Départementale se prononce sur l'affectation comptable **du résultat de fonctionnement** de l'année N qui doit être repris l'année N + 2.

En application de cette instruction, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à reporter le résultat de fonctionnement 2023 du Foyer de l'Enfance, soit un excédent de 610 770,45 €, sur l'exercice 2025.

3.3 – LABORATOIRE ŒNOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	23 176,83 €
Dépenses.....	3 070,69 €
Reprise du résultat antérieur.....	51 978,90 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>72 085,04 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de 72 085,04 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	428 381,49 €
Dépenses.....	440 710,90 €
Reprise du résultat antérieur.....	38 168,16 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>25 838,75 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture identique de 25 838,75 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 97 923,79 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à 72 085,04 €. Le solde des restes à réaliser est de - 1 691,41 €. Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement de 70 393,63 €.

Aussi, je vous propose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 25 838,75 € en excédent de fonctionnement reporté.

3.4 – SATESE :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	35 320,34 €
Dépenses.....	42 501,95 €
Reprise du résultat antérieur.....	41 950,78 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>34 769,17 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat identique de 34 769,17 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	487 935,71 €
Dépenses.....	461 244,86 €
Reprise du résultat antérieur.....	0,01 €
<i>Soit un résultat de clôture égal à.....</i>	<i>26 690,86 €.</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 26 690,86 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 61 460,03 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution, s'établit à 34 769,17 €. Le solde des restes à réaliser est de - 61 460,03 €. Il en résulte un besoin de financement de la section d'investissement de - 26 690,86 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est égal à 26 690,86 €, montant qu'il nous appartient d'affecter en section d'investissement. Par la même le résultat de fonctionnement est égal à zéro.

3.5 – LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES :

Il peut être rappelé que ce budget annexe ne retrace plus l'activité du laboratoire mais, pour l'essentiel, les relations financières entre le Département et le GIP Public Labos.

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	138 827,13 €
Dépenses.....	69 946,65 €
Reprise du résultat antérieur.....	732 145,39 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>801 025,87 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de 801 025,87 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	2 305 134,38 €
Dépenses.....	2 305 134,38 €
Reprise du résultat antérieur.....	0 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>0 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 0.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution, repris en 2024, s'établit à 801 025,87 €. Le solde des restes à réaliser est de - 31 641,50 €. Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement de 769 384,37 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement étant égal à zéro dans le compte administratif, il est constaté l'absence d'excédent de fonctionnement.

3.6 – RéSEAU HAUT DEBIT :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	1 589 321,81 €
Dépenses.....	1 353 619,91 €
Reprise du résultat antérieur.....	- 370 368,64 €
Soit un résultat de clôture de.....	- 134 666,74 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de - 134 666,74 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	1 818 418,96 €
Dépenses.....	1 819 313,91 €
Reprise du résultat antérieur.....	313 886,76 €
Soit un résultat de clôture de.....	312 993,81 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 312 993,81 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 178 327,07 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à - 134 666,74 €. En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat de la section d'investissement est corrigé à hauteur de 26 500,70 € (dépenses en plus) pour solder le compte 1069. Par la même, le solde d'exécution repris en 2024 s'établit à - 161 167,44 €. Le solde des restes à réaliser est de 449 000,00 €. Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement, constaté en 2024, de 287 832,56 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est égal à 312 993,81 €, que je vous propose d'affecter en excédent de fonctionnement reporté.

3.7 – BASES DE LOISIRS DEPARTEMENTALES :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	34 911,89 €
Dépenses.....	11 807,45 €
Reprise du résultat antérieur.....	105 764,87 €
Soit un résultat de clôture de.....	128 869,31 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de 128 869,31 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	1 123 028,45 €
Dépenses.....	1 123 028,45 €
Reprise du résultat antérieur.....	0 €
Soit un résultat de clôture de.....	0 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 0 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 128 869,31 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à 128 869,31 €. Le solde des restes à réaliser est de - 8 028,48 €. Le résultat cumulé d'investissement est de 120 840,83 €.

Il y a lieu de constater un résultat de clôture de la section de fonctionnement est égal à zéro et, donc, l'absence d'excédent de fonctionnement.

3.9 – PRODUCTION D'ENERGIE :

A - Approbation des comptes

En section d'exploitation, le compte administratif se traduit comme suit :

Recettes.....	45 673,22 €
Dépenses.....	7 586,53 €
Reprise du résultat antérieur.....	221 742,59 €
Soit un résultat de clôture de.....	259 829,28 €

Le compte de gestion établi par le payeur départemental fait apparaître un excédent identique de 259 829,28 €.

Le résultat global de clôture, tant au niveau du compte administratif que du compte de gestion, se traduit donc par un excédent de 259 829,28 €.

B - Affectation des résultats

Je vous propose, d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 259 829,28 € en excédent de fonctionnement reporté.

ANNEXE

DECISIONS DE FONGIBILITE - 2ème SEMESTRE 2023

INVESTISSEMENT

N° décision	Chap.	Nature	Fonction	Libellés	Débit	Crédit
3	23	2313	020	Constructions	230 000,00	
	26	261	758	Titres de participations	592 000,00	
	204	2324	54	Subventions d'équipements versées		822 000,00

FONCTIONNEMENT

N° décision	Chap.	Nature	Fonction	Lib LC	Débit	Crédit
n°4	011	6042	425	Achat prestations services (1)	30 000,00	
	011	6042	4238	Achat prestations services (1)	80 000,00	
	016	651142	431	APA à domicile versée au bénéficiaire	160 000,00	
	65	65113	4238	Personnes âgées - frais dépendance		270 000,00

(1) service ménagers par associations

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Synthèse établie sur la base du rapport de présentation du compte administratif 2023

I - DONNEES GENERALES SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2023

Le compte administratif inclut le budget principal du Département ainsi que 7 budgets annexes. Pour ceux-ci, leur constitution répond soit à une obligation légale, soit à une décision de l'Assemblée départementale d'individualiser des actions menées par la collectivité.

Le compte administratif permet de constater l'ensemble des opérations, relatives aux dépenses et recettes du Département, effectuées au cours de l'exercice 2023.

1.1 - LE BUDGET PRINCIPAL :

Les comptes du budget principal sont arrêtés en mouvements budgétaires (réels et d'ordre) comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Reprise des résultats antérieurs	26 480 139,11	34 301 580,32
Section investissement	158 578 906,09	147 482 211,37
Section fonctionnement	497 806 559,03	522 025 073,49
Total.....	682 865 604,23	703 808 865,18
Résultat global de l'exercice.....		20 943 260,95

Le résultat, ensuite repris sur 2024, tient compte des « restes à réaliser » en investissement.

Les mouvements réels du budget principal se décomposent comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Section investissement	125 630 898,28	87 200 333,68
Section fonctionnement	468 219 602,14	519 771 986,48
Total.....	593 850 500,42	606 972 320,16

1.2 - LES BUDGETS ANNEXES :

Pour les 7 budgets annexes, le total des opérations pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

	DEPENSES (EN €)		RECETTES (EN €)	
	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS
Foyer Départ. De l'Enfance	4 212 245,13	4 212 245,13	4 704 171,43	4 704 171,43
Labo. Œnologique départ.	443 781,59	420 604,76	451 558,32	423 381,49
SATESE	503 746,81	485 432,42	523 256,05	504 941,66
Labo. Départ. D'analyses	2 375 081,03	2 215 927,38	2 443 961,51	2 284 807,86
Réseau Haut Débit	3 172 933,82	652 501,77	3 407 740,77	887 308,72
Bases départementales	1 134 835,90	1 099 924,01	1 157 940,34	1 123 028,45
Production d'énergie	7 586,53	7 586,53	45 673,22	45 673,22

II – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Pour le budget principal, en incluant l'ensemble des opérations de l'exercice (mouvements réels, d'ordre et reprise des résultats de l'exercice antérieur), le résultat des comptes se traduit par un excédent de clôture de 20,9 M€ pour 2023. Il correspond à la différence entre 682,9 M€ de dépenses et 703,8 M€ de recettes. Le résultat repris sur l'exercice 2024 sera tempéré par la prise en compte des restes à réaliser (solde de – 0,9 M€).

Pour les seuls mouvements réels, les dépenses représentent 593,9 M€ et les recettes à 561,5 M€ (auxquelles s'ajoute en investissement, pour 45,5 M€, l'affectation du résultat 2022).

Ces montants inclus, de manière égale en dépenses et recettes, des opérations de gestion comptable soit 19 M€ en investissement (remboursements temporaires d'emprunts) et 18,9 M€ en fonctionnement (délibération prise en DM dans le cadre des contentieux de la DSP haut débit).

2.1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le solde des opérations réelles pour la section de fonctionnement s'élève à 51,6 M€ et correspond à la différence entre 519,8 M€ de recettes et 468,2 M€ de dépenses.

A – Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes réelles de fonctionnement, hors celles relatives au contentieux DSP (18,9 M€), atteint 500,9 M€ pour 502 M€ en 2022.

1) - Les produits fiscaux et parafiscaux

Les réformes successives de la fiscalité ont profondément modifié et limité les produits fiscaux, parafiscaux et assimilés des Départements, avec un montant total de seulement **95,9 M€**, qui peut être réparti en trois grandes catégories.

La première regroupe les deux dernières taxes ayant une assiette locale et pour laquelle notre Assemblée en a déterminé le taux, avec 52,95 M€ au titre du produit des droits de mutation et 3 M€ pour la part départementale de la taxe d'aménagement.

La deuxième catégorie concerne des produits ayant une assiette locale mais avec un taux fixé nationalement avec 2,3 M€ avec l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et 0,55 M€ de taxes et redevances avec notamment la taxe de séjour.

Enfin, les produits fiscaux et parafiscaux sont complétés par différents fonds :

- 10,05 M€ au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, recette figée attribuée aux départements à l'issue de la réforme de la fiscalité locale de 2010,

- 8,65 M€, pour notre quote-part sur les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par l'État et répartis entre les départements depuis 2014,
- 15,8 M€ au titre du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (reversement de ressources entre Départements),
- 2,6 M€ attribués au titre de la fraction complémentaire de TVA.

2) - Les taxes partagées

Il s'agit de taxes parafiscales dont les bases d'imposition et les taux appliqués sont uniquement définis par l'Etat qui les perçoit et en reverse une quote-part aux Départements. Leur montant atteint **260,25 M€** dans le budget 2023.

La principale d'entre elles est constituée de 2 fractions de TVA attribuées pour compenser la suppression d'impôts locaux. La première a fait suite à la perte de la taxe foncière avec un montant de 131,6 M€ et la seconde à la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée avec 17,65 M€.

Le Département perçoit également des quotes-parts de TICPE et TSCA.

Le montant de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA), deuxième recette du Département, progresse pour atteindre **72,15 M€** :

- Une première part, pour un montant de 9,25 M€, doit contribuer au financement des SDIS. Dans les faits, cette taxe s'est substituée à partir de 2005 à une partie de la DGF compensation qui constituait à l'origine une ressource pour financer les dépenses sociales d'hébergement. Ce n'est donc pas une recette nouvelle. Elle apparaît bien insuffisante pour financer les SDIS qui font face à des besoins en forte augmentation le plus souvent liés à des mesures nationales,
- La TSCA seconde part, pour un montant de 22,55 M€, a été attribuée pour le financement des compétences transférées en application de la loi du 13 août 2004,
- Enfin, dans le cadre de la réforme de la fiscalité de 2010, les Départements, pour lesquels le nouveau panier de ressources après réforme était inférieur à 90 % du montant des 4 impôts locaux antérieurs, se sont vus attribuer une nouvelle quote-part de cette taxe dite « TSCA fiscalité ». Pour le Tarn, le montant perçu en 2023 est de 40,4 M€.

En ce qui concerne la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), son montant global est de **33,5 M€**, également composé de 3 parts :

- 25 M€ perçus pour contribuer au financement du RSA socle, en fort décalage avec le montant de la dépense (environ 57,8 M€ au CA de 2023),
- 4,1 M€, participant depuis 2009 au financement du RSA socle majoré, pour une dépense en 2023 de l'ordre de 9 M€,
- 4,4 M€ constituant une dotation complémentaire à la TSCA pour participer au financement des compétences transférées par la loi.

Enfin, nous percevons toujours une part de la taxe finale sur l'électricité (accise sur l'électricité) avec une quote-part de **5,35 M€**.

3) - Les dotations versées par l'État

Elles s'établissent à **120,5 M€** et représentent 24 % des recettes de fonctionnement.

Elles regroupent, d'abord, des ressources habituelles pour les Départements :

- La Dotation Globale de Fonctionnement, pour une somme de 62,4 M€, demeure une ressource significative pour le Département (12,4 % des recettes de fonctionnement).
- La Dotation Globale de Décentralisation pour un montant limité et stable à 2,3 M€,
- Les compensations versées par l'état, au titre de la fiscalité locale, pour un montant de 2,7 M€,
- Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion pour de 2,7 M€.

Ensuite, nous disposons des versements en provenance de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) avec un montant total de 36,55 M€ qui se répartit comme suit :

- Les participations pour le financement de l'APA, incluant la dotation compensatrice du tarif plancher, s'établissent à 25 M€, en progression pour prendre en compte, pour partie, des mesures nouvelles,
- Elles sont complétées par la dotation qualité (0,6 M€) ainsi que celle attribuée pour contribuer à la mise en œuvre de l'avenant 43 (2,5 M€),
- Le financement de mesures, pour 1,05 M€, prises dans le cadre de la conférence des financeurs et au titre du forfait autonomie,
- Les contributions de la CNSA au financement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (0,6 M€) et de la prestation de compensation du handicap (5,65 M€), dont la progression prend en compte l'instauration de l'aide à la parentalité,
- La compensation partielle, pour un montant limité de 0,8 M€, de la mise en œuvre du Ségur de la santé,
- Deux dotations pour un montant de l'ordre de 0,35 M€ concernant l'aide à la vie partagée et la formation des accueillants familiaux.

De plus, le Département a bénéficié des diverses subventions de l'Etat pour un montant total de 2,45 M€ dont une majeure partie concerne le secteur social. Il peut être cité des dotations pour l'accueil des mineurs non accompagnés (0,35 M€), la prise en charge des jeunes majeurs (0,47 M€), au titre du contrat avec l'Etat pour la protection de l'enfance (0,43 M€) ou encore pour la dernière année du plan pauvreté (0,29 M€). Dans les autres domaines, il peut être relevé les aides pour les postes de conseillers numériques (0,28 M€), en matière de logement de l'ANAH (0,17 M€), au titre du fonds vert (0,13 M€) ou encore la quote-part de FCTVA versée en fonctionnement (0,12 M€).

Depuis 2011, il faut y ajouter la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle attribuée initialement, à hauteur de 13 M€. Mais en 2017, elle a été incluse dans les variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée des dotations aux collectivités et son montant est de l'ordre de 11,4 M€ pour 2023.

4) - Les recouvrements et participations

Ils s'élèvent à **21,8 M€** et se décomposent comme suit :

- 16,4 M€ de remboursements de particuliers ou institutions au titre des prestations d'aide sociale, cela concerne principalement les reversements de ressources par les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement, le recouvrement d'indus (APA, RSA, ...) et les recours sur succession,
- 2 M€ de participations diverses en provenance des communes, de la Région (0,33 M€), d'autres collectivités publiques, de l'Agence de l'Eau ou encore perçues au titre du Fonds de solidarité pour le logement ou du Fonds Social Européen (0,7 M€),

- 1,4 M€ versés par les Établissements Publics Locaux d'Enseignement au titre de la contribution des familles aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et de restauration,
- 2 M€ de récupérations de rémunérations provenant pour l'essentiel de la MDPH.

5) - Les autres recettes

Les ressources diverses totalisent un montant global de **2,45 M€**. Parmi celles-ci, il peut être noté les prestations de service, redevance et ventes diverses pour 1,13 M€. Les revenus d'immeubles sont limités à 0,1 M€. Nous constatons également diverses pénalités (0,2 M€), des produits financiers (0,2 M€) et spécifiques (0,15 M€). Nous avons diverses recettes (0,67 M€) liées à des remboursements de charges courantes ou subventions, des versements au titre de l'énergie ou encore des indemnités d'assurance.

B – Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement mandatées en 2023 sur le budget principal, hors contentieux DSP (18,9 M€), atteignent **449,3 M€** pour 422,2 M€, en 2022.

Cette progression significative résulte pour l'essentiel, de l'impact de l'inflation sur certaines charges, de mesures nationales notamment en matière de personnel et d'aide sociale à la personne ou en matière d'hébergement auxquelles s'ajoutent des décisions prises à notre niveau pour soutenir les acteurs de la vie locale et assurer pleinement les compétences et politiques publiques décidées par le Conseil départemental.

Ces dépenses se décomposent en plusieurs masses réparties comme suit :

1) - Les charges à caractère général

Elles ont été arrêtées à **19,8 M€** (soit environ 4,4 % des dépenses de fonctionnement).

2) - Les charges concernant la gestion du personnel

Elles représentent une dépense qui s'établit à **98,3 M€** (21,9 % des dépenses de fonctionnement) dont 16,4 M€ pour les assistants familiaux. Pour les agents du Département, l'augmentation de la masse salariale s'établit à 5,6 M€ principalement liée à l'augmentation du point d'indice (1,85 M€), à l'application du Ségur de la Santé en année pleine (0,3 M€), aux mesures statutaires au profit de certaines catégories d'agents du Département (0,6 M€) et au versement d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle (0,85 M€), ces évolutions résultant exclusivement de décisions de l'Etat.

3) - Le versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

Le montant global des charges, sur ce chapitre, s'établit à **57,8 M€** (12,9 % des dépenses de fonctionnement). Il peut être relevé une nouvelle progression des dépenses concernant les bénéficiaires en établissement (24,4 M€).

Pour l'APA à domicile on note un montant total de 33,4 M€. Cette somme inclut le financement des mesures liées à la revalorisation salariale et professionnelle des employés des services d'aide et d'accompagnement à domicile tout d'abord au titre de l'avenant 43 (5,3 M€) avec une compensation partielle de la CNSA puis de l'avenant 54 (1,1 M€), sans financement de l'Etat. Par ailleurs, le Département a décidé, après une phase d'expérimentation de mettre en œuvre la dotation complémentaire pour un montant de 0,9 M€ qui permet de financer des actions pour améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

4) - Les dépenses relatives au RSA

Elles se sont élevées à **70,7 M€** (15,7 % des dépenses de fonctionnement) et se décomposent tout d'abord en :

- 57,8 M€ pour l'allocation RSA socle,
- 9,0 M€ au profit des bénéficiaires de l'allocation socle majorée,
- 0,42 M€ au titre d'une régularisation sur année antérieure.

Le montant de la dépense constatée en matière d'allocation est fortement impacté par les augmentations successives, de celle-ci, intervenues en 2022 et en 2023.

Les autres mesures, plus particulièrement axées sur l'insertion, portent sur une somme de 3,4 M€.

5) – les crédits consacrés aux interventions en direction des tiers

Ces crédits ont été arrêtés à **189,5 M€** (42,2 % des dépenses de fonctionnement) et se décomposent comme suit :

- 13,4 M€ au titre de la Prestation de compensation du handicap incluant les nouvelles aides (parentalité et vie sociale) et aussi une quote-part de la dotation complémentaire versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile,
- 6,80 M€ pour les autres aides à la personne dont 2,4 M€ au titre de l'allocation compensatrice pour tierce personne et 1,9 M€ pour des aides à la dépendance mais aussi 0,6 M€ reversés à la MDPH et 1 M€ pour des interventions principalement au titre de l'ASE ainsi que 0,3 M€ pour l'aide à la restauration scolaire ou encore 0,6 M€ pour les aides liées au F.S.L,
- 110 M€ pour les services d'accompagnement, les frais de séjour et d'hébergement en matière sociale (hors APA), répartis entre nos actions en faveur des personnes handicapées (53,2 M€) et des personnes âgées (11,4 M€) et du secteur de la protection de l'enfance (45,4 M€) pour lequel le montant de nos frais est impacté par les revalorisations salariales et les besoins liés à l'augmentation des placements,
- 17 M€ pour notre contribution au profit du SDIS en forte progression (+ 1,2 M€),
- 16,6 M€ pour les autres contributions obligatoires au premier rang desquelles les dotations en faveur des collèges publics et privés (7,35 M€) mais également la dotation de 5,53 M€ versée à la Région au titre de la compensation suite au transfert de la compétence transport ou encore 0,66 M€ de reversement de la taxe d'aménagement au CAUE. Parmi les contributions, nous trouvons également 0,21 M€ de remboursement à la Région pour la Cité Bellevue à Albi, 1,31 M€ de contribution au titre de nos compétences sociales, 0,55 M€ au titre des participations à l'étiage du bassin du Tarn, 0,49 M€ pour la subvention d'équilibre au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses ou encore 0,5 M€ dans le domaine de la santé animale,
- 22,25 M€ pour les participations et subventions en faveur des collectivités publiques et structures de droit privé dont 6,85 M€ de participations statutaires et 12,1 M€ pour les associations et tiers de droit privé ainsi que 3,3 M€ au profit de diverses structures publiques,
- 3,45 M€ pour des charges diverses d'activité constituées pour partie par des participations à l'équilibre des budgets annexes, à des frais informatiques et des opérations de gestion comptable.

6) - Les charges financières, spécifiques, provisions et frais divers

Ces charges représentent une dépense de 7,3 M€ (soit 1,6 % des dépenses de fonctionnement) dont 6,5 M€ concernant les intérêts d'emprunts.

7) - les atténuations de produits

Le Fonds de péréquation au titre des DMTO constitue une dotation issue de la péréquation verticale c'est-à-dire financée par les Départements. Le TARN y a participé à hauteur de **4,7 M€** en 2023. Enfin, comme pour chaque Département, il a été repris un trop perçu sur la fraction de TVA de 2022 pour **1,2 M€**.

2.2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de la section d'investissement pour les opérations réelles se traduit par un besoin de financement de 83,9 M€ correspondant à la différence entre les dépenses enregistrées (**125,6 M€**) et les recettes réelles recouvrées (**41,7 M€**), hors affectation du résultat 2022 (45,5 M€).

Il est pris en compte pour un même montant de 19 M€ en dépenses et recettes, des remboursements temporaires d'emprunts. Déduction faite de cette somme, les dépenses s'établissent à 106,6 M€ et les recettes sont de 22,7 M€.

A - Les dépenses d'investissement :

Les crédits budgétaires consacrés au mandatement des dépenses réalisées au cours de l'exercice s'élèvent donc à **106,6 M€** (pour 85 M€ en 2022).

Cette somme, en forte progression, peut se répartir en 4 grandes masses comme mentionnées ci-après.

- a. **Les investissements réalisés au profit des équipements départementaux** qui constituent le patrimoine de notre collectivité ont mobilisé des crédits de paiement à hauteur de **58,5 M€** (soit 54,9 % des dépenses d'investissement). Ils se répartissent entre :
 - Les travaux en cours (voirie, bâtiments, ...), pour un montant total de 51,35 M€ concernant :
 - Le réseau routier départemental avec une dépense globale de 34,95 M€,
 - Les collèges publics pour un montant de 6,05 M€,
 - Les bâtiments administratifs, culturels, sportifs et sociaux ainsi que des équipements départementaux à hauteur de 9,7 M€,
 - Diverses opérations pour un montant de 0,65 M€.
 - Les immobilisations incorporelles (études, frais d'insertion et logiciels) avec une dépense globale de 2,4 M€,
 - Les immobilisations corporelles (acquisitions de terrains, de véhicules, de mobilier et de matériel informatique) pour une somme de 4,75 M€.
- b. **Les subventions d'équipement**, c'est-à-dire les aides aux collectivités territoriales et tiers privés soit sous forme de subventions dans le cadre des programmes départementaux, soit sous forme de participations statutaires aux structures dont nous sommes membres, s'établissent à **21,55 M€** (soit 20,2 % des dépenses d'investissement).
- c. Les opérations financières s'élèvent à **26,15 M€** (24,5 % des dépenses d'investissement) et se décomposent en 24,35 M€ de remboursement du capital des emprunts et 1,8 M€ incluant une avance remboursable, diverses créances et prêts dont ceux accordés au titre du FSL.

- b. Dans le cadre de l'opération de réaménagement foncier autour de la future A69, il a été engagé **0,40 M€**.

B – Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à **22,7 M€** et se décomposent en quatre masses principales :

- Les ressources propres du Département pour un montant de **6,55 M€** qui correspond au Fonds de compensation de la TVA perçu en 2023 pour les travaux réalisés en 2022,
- Les subventions d'investissement reçues qui s'établissent à **3,56 M€**,
- Le produit de l'emprunt mobilisé en 2023 pour un montant limité de **12 M€**,
- Les autres dettes et autres recettes portent sur un montant de **0,59 M€**.

Il peut être précisé que l'affectation du résultat 2022 pour un montant de **45,5 M€** constitue en terme comptable une recette réelle de l'exercice 2023.

Acte à classer**B_22_CA_07****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**> **AR reçu** <**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-03T17-12-26.00 (MI254077486)

Identifiant unique de l'acte : 081-228100012-20240628-B_22_CA_07-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - SATESE

Date de décision : 28/06/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.5. Compte administratif

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DELIB CA 2023-AP du 28-06-2024.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[07_CA2023_SATESE_Flux...](#) Type PJ : 99_BU - Document budgétaire[2023_CA_SYNTHESE.PDF](#) Type PJ : 71_AN - Autres annexes budgétaires[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[CA2023-07-SATESE.PDF](#) Type PJ : 71_AN - Autres annexes budgétaires[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[SIGATURES.PDF](#) Type PJ : 71_AN - Autres annexes budgétaires[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : FINANCES

Classer

Préparé

Date 03/07/24 à 14:55

Par [IMBERT Monique](#)

Transmis

Date 03/07/24 à 17:12

Par [MASSOL ID Jean-Pierre](#)

Accusé de réception

Date 03/07/24 à 17:18